



20 ET 21 AVRIL 2023  
À CARCASSONNE

## FORMATION-ACTION

### Éduquer aux perturbateurs endocriniens



### AU PROGRAMME !

Dans le cadre du PRSE 3, le Réseau régional éduquer en santé-environnement (R<sup>2</sup>ESE) a développé en 2022 un cycle thématique «Éduquer aux perturbateurs endocriniens» composé de deux journées de Rencontres Régionales, ainsi que la conception d'un guide ressources PE.

Cette formation-action est complémentaire aux actions développées dans le cadre du cycle thématique.

**Objectif de formation :** Intégrer les enjeux de la réduction des PE dans ses projets éducatifs.

#### Objectifs pédagogiques :

- Identifier l'impact et le mode d'action des PE sur la santé
- Distinguer différentes modalités pédagogiques en fonction des publics
- Renforcer la structuration de ses projets éducatifs visant la réduction des PE
- Identifier des ressources et outils pédagogiques en lien avec le sujet des PE



**L'équipe de formation** se compose d'Isabelle FARBOS, généticienne et spécialiste en santé-environnement à l'association Habitat Santé Environnement (HSEN), et des coordinatrices du R<sup>2</sup>ESE.



Programme et pré-inscription disponible via [ce lien](#).

⚠ Cette formation est limitée à 14 participants et se destine aux acteurs ayant connaissance des enjeux de la réduction des PE. Elle s'adresse plus particulièrement personnes souhaitant développer ou intégrer les enjeux de la réduction des perturbateurs endocriniens au sein de projets existants.

## CONTACTS

Capucine Bonduel  
Coordinatrice de projets en réseau  
[capucine.bonduel@graine-occitanie.org](mailto:capucine.bonduel@graine-occitanie.org)  
04 28 70 68 08

Carole Alarcon  
Référénte territoriale 81  
Référénte régionale Santé-Environnement  
[calarcon@ireps-occitanie.fr](mailto:calarcon@ireps-occitanie.fr)  
06 70 71 91 57



## PARTENAIRES



DREAL Occitanie  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

DRAAF Occitanie  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



## DANS LE CADRE DU

